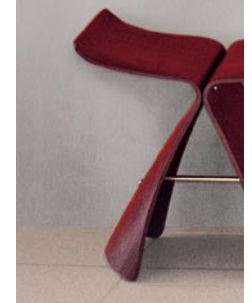


Principe n°2

Agir avec une équipe disponible et réactive



Pour mieux répondre à vos caractéristiques et vos contraintes :

A chaque client est dédiée une équipe **pérenne** de collaborateurs coordonnée par un associé signataire.

Nos associés ont acquis une **expérience** de :

- Commissaire aux comptes de sociétés cotées en Bourse
- Expert comptable
- Conseil en transmission
- Directeur administratif et financier
- ...

Chaque collaborateur développe un **projet** professionnel spécialisé qui vise à optimiser ses qualités et centres d'intérêts : expertise ou audit, secteurs d'activité ou prestations spécialisées.

Nous utilisons les **outils** les plus adaptés pour améliorer les méthodologies, normes et qualité en conformité avec les standards internationaux.

